



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 – FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 5ème
EDITION- 22 ET 23 MARS 2019 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES
PARTICIPANTS

Séance Publique Ordinaire du 7 MARS 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à Mme Catherine LEGROS, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 février 2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

XI - FESTIVAL DU RECIT DE VOYAGE « AU TOUR DU MONDE » - 5^{ème}
EDITION- 22 ET 23 MARS 2019 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES
PARTICIPANTS

Madame Catherine LEGROS, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

« La Commune organise, à la Rotonde de Beaulieu, avenue Fernand Dunan ainsi que dans les établissements scolaires de Beaulieu-sur-Mer, la 5^{ème} édition du festival de récit de voyage « Au Tour du Monde », les 22 et 23 mars 2019 à laquelle participeront des auteurs, carnettistes, illustrateurs, photographes, scénaristes, poètes, éditeurs, libraires.

- La journée du 22 Mars 2019 sera consacrée aux rencontres avec les auteurs jeunesse, à l'école élémentaire, et l'école maternelle.
- La journée du 23 Mars 2019, à la Rotonde de 10 h à 19 h, inauguration à 11 h 00 par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal, en présence des auteurs, scientifiques, carnettistes, illustrateurs, photographes, scénaristes, poètes, éditeurs, libraires au cours de laquelle seront proposés :
 - Ateliers « découverte du plancton » proposés par deux scientifiques pour les enfants,
 - Conte tout public par Madame Céline Ripoll,
 - 4 tables rondes avec 9 participants, le modérateur sera le journaliste Pierre Dévoluy,
 - Dédicaces des auteurs tout au long de la journée.

Considérant que la commune a sollicité la présence des intervenants afin de participer à cet évènement culturel, il convient de prévoir la prise en charge :

- des frais de transport par train, avion, voiture, des transferts aéroport pour un montant ne dépassant pas 2300 € pour tous les participants.
- des cachets des auteurs jeunesse et taxe Agessa/Urssaf pour un montant ne dépassant pas 850 €,
- des frais d'hébergement, prise en charge des nuits des 21, 22 et 23 Mars 2019 pour les participants dans un hôtel à Beaulieu-sur-Mer, pour un montant ne dépassant pas 90,00 € la nuit,
- des repas des 21, 22, 23 Mars 2019 pour un montant ne dépassant pas 30,00 € TTC par repas,
- de l'impression des affiches, flyers, banderoles, panneaux pour un montant ne dépassant pas 1000,00 € TTC,



- de l'achat d'encarts publicitaires pour un montant ne dépassant pas la somme de 2000,00 € TTC,
- de la participation aux frais de nettoyage de la Rotonde pour un montant ne dépassant pas la somme de 250,00 € TTC,
- de la location de grilles d'exposition à la Régie Culturelle Régionale pour un montant ne dépassant pas la somme de 150,00 € TTC,
- de l'inauguration à 11 h 00 pour laquelle un apéritif sera offert aux participants pour un montant ne dépassant pas 600,00 € TTC,
- de la présence d'un agent de sécurité pour un montant ne dépassant pas 300,00 € ttc,
- de l'achat de nappes papier, petites épingles, café, eaux, jus de fruits, gobelets pour un montant ne dépassant pas 150,00 € TTC.

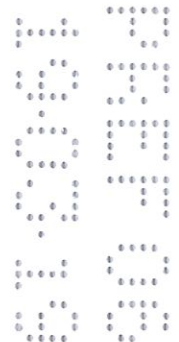
J'invite votre Assemblée à :

- valider les montants susmentionnés,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- valide les montants susmentionnés,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX



